

FAQ procédure d'élection de l'Académie du Cinéma Suisse - pour le Prix du cinéma suisse 2023

Nous remercions tous les membres de l'Académie du Cinéma. Merci pour le temps et la peine investis dans le visionnage et l'évaluation de l'ensemble des films !

Comment et où les films peuvent-ils être visionnés?

Pour le visionnement des films susceptibles d'être nominés, les membres de l'Académie disposent à présent d'une plateforme VOD protégée. Après le versement des cotisations les membres de l'Académie reçoivent leurs codes d'accès personnels à la plateforme. Vous pouvez accéder à la plateforme VOD en suivant le lien suivant: <https://vod.filmakademie.ch/fr/login>

Par rapport à la procédure de nomination (vote dans l'outil de vote), il sera toujours nécessaire de vous inscrire. Cette inscription sera désormais possible à partir du début du mois de septembre jusqu'à mi-décembre 2022. Les membres inscrits recevront leurs coordonnées d'accès jusqu'à Noël et pourront voter les films visionnés jusqu'à la fin du mois de janvier 2023. Les membres seront informés en continu par courriel sur les pas individuels de la procédure de nomination.

Bon nombre des films annoncés en vue de leur nomination passent actuellement dans les salles. Nous vous recommandons vivement d'aller voir ces films en salle.

Le programme des Journées de Soleure sera mis en ligne sur le site des Journées de Soleure (www.journeesdesoleure.ch), à la mi-décembre.

La totalité des films pourra-t-elle être visionnée via la plateforme VOD dès le mi-novembre 2022?

Non, en effet certains films ne seront autorisés qu'une fois passée la sélection des Journées de Soleure 2023 pour le Prix du cinéma suisse 2023. Les films choisis pour Les Journées de Soleure qui se sont inscrits pour le Prix du cinéma suisse ne seront présentés qu'à la fin novembre-début décembre. Certains films qui sortent en salle à l'automne 2022 ne seront également visibles, à la demande des producteurs ou distributeurs respectifs, qu'une fois sortis au cinéma. Les membres de l'Académie seront tenus informés quand la totalité des films pourra être visionnée via la plateforme. Cela sera le cas peu avant Noël.

Qui peut nommer dans quelles catégories?

Tous les membres, qui ont complétés leurs profil sur la **gestion des membres de l'Académie du Cinéma Suisse** et qui ont versé leur cotisation peuvent participer aux élections et nommer leurs trois ou cinq favoris dans chacune des catégories.

Attention: une inscription est absolument nécessaire jusqu'au 9 décembre ! Voilà le lien pour compléter le profil, verser la cotisation et s'inscrire au scrutin pour l'attribution du Prix du cinéma suisse 2023 et sélectionner les catégories dans lesquelles vous souhaitez exprimer votre vote :

<https://members.filmakademie.ch/user/login>

Dois-je visionner tous les films de chaque catégorie pour laquelle je me suis inscrit(e)?

Oui.

Ma voix est-elle pondérée pour les élections des nominés?

Pour qu'en cas d'égalité de voix éventuelle il se forme un choix clair, les nominations doivent être pondérées. La pondération n'est prise en considération qu'en cas d'égalité de voix. Dans les autres cas, elle n'a aucune influence.

En ce qui concerne l'élection des nominés, les trois à cinq meilleurs films de l'année doivent être définis dans les catégories de films concernées, ainsi que les trois meilleures prestations dans les autres catégories. Il est impératif de nommer cinq films dans les catégories Meilleur film de fiction, Meilleur documentaire et Meilleur court-métrage, et respectivement trois films ou personnes dans les autres catégories (Meilleur film d'animation, Meilleur scénario, Meilleure interprétation féminine, Meilleure interprétation masculine, Meilleure interprétation dans un second rôle, Meilleure musique, Meilleure photographie, Meilleur montage, Meilleur son et Meilleur film de diplôme). Veuillez observer que pour le Prix du cinéma suisse, les nominé(e)s, et non les lauréat(e)s, sont récompensés par des prix. Au deuxième tour des élections, c'est-à-dire pour le vote des lauréat(e)s, une seule voix peut être donnée par catégorie.

Jusqu'à quand puis-je déposer ma voix pour les nominations ? Par ailleurs : puis-je modifier mon choix ?

Vous pouvez déposer votre voix pour les nominations du Prix du cinéma suisse 2023 jusqu'au 22 janvier 2023 à midi (12h00). Jusque-là, vous pouvez modifier votre choix à tout moment. 3 à 5 propositions sont possibles par catégorie. Les données que vous aurez saisies seront traitées dans la plus stricte confidentialité et, rendues anonymes, elles servent de recommandation à la commission de nomination. En cas de problème lorsque vous déposez votre voix, nous vous prions de vous adresser immédiatement au secrétariat.

Qui peut déterminer les lauréates et lauréats dans quelle catégorie ?

Tous les membres ayant versé leur cotisation peuvent contribuer au choix des lauréates et lauréats dans chacune des catégories. Les membres qui ont versé leur cotisation mais n'ont pas participé au choix des nominés obtiendront leurs identifiants pour l'élection des lauréates et lauréats début février 2023. Les membres qui ne souhaitent expressément pas faire usage de leur droit de vote sont priés d'en faire part au secrétariat.

Jusqu'à quand puis-je déposer ma voix pour les lauréats ?

Vous pouvez déposer votre voix pour les lauréats du Prix du cinéma suisse 2023 jusqu'au 2 mars 2023 à minuit. Jusque-là, vous pouvez modifier votre choix à tout moment. Une seule proposition est possible par catégorie. Les données que vous aurez saisies seront traitées dans la plus stricte confidentialité. En cas de problème lorsque vous déposez votre voix, nous vous prions de vous adresser immédiatement au secrétariat.

Questions sur le login, le streaming et sur le téléchargement : <https://vod.filmakademie.ch/fr/faq/>

Pour toute autre question, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'Académie du Cinéma Suisse : info@filmakademie.ch, Tél : 044 271 09 80